

Dispositif
« mode d'accueil
trait d'union pour l'insertion »

Dispositif partenarial
Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne
Conseil Départemental de l'Essonne
Ville d'Evry

Un document précise les modalités partenariales
de coordination de ce dispositif

Objectifs du dispositif

- Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des familles les plus vulnérables en facilitant l'accès à des modes d'accueil du jeune enfant par la mise en œuvre d'un réseau institutionnel
- Offrir aux jeunes enfants de moins de 6 ans un accueil de qualité
- Soutenir les parents dans leur parcours de réinsertion professionnelle et dans leur rôle parental
- Développer l'activité professionnelle des assistantes maternelles agréées et soutenir leur professionnalisation

Public ciblé

Ce dispositif s'adresse à des familles qui cumulent les critères suivants:

- Demandeurs d'emploi inscrits à pole emploi
- Inscrites dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle
- Aux ressources modestes notamment bénéficiaires du RSA socle
- Accompagnées par un travailleur social de la Caisse d'Allocations Familiales ou du Conseil Départemental dans le cadre d'une contractualisation

Spécificités de l'accueil

- Un accueil personnalisé des enfants adapté à l'activité professionnelle des parents: formation, stage, emploi de courte durée, forte amplitude horaire, en horaires atypiques...
- Un accueil collectif ou individuel chez des assistantes maternelles volontaires et accompagnées pour cet accueil

Pilotage territorial du dispositif

Le pilotage est assuré par la Ville d'Evry (direction petite enfance et parentalité)

Le groupe de pilotage:

- constitué d'un responsable des services concernés pour chaque institution (CAF, Conseil Départemental, Ville)
- Oriente et cadre le dispositif
- Suit sa mise en œuvre

Il se réunit au minimum 1 fois par an

Le groupe technique:

- Il est constitué des acteurs de terrain des différentes institutions: animatrices municipales des RAM, travailleurs sociaux et médico-sociaux CAF, MDS et SPMIT (service de PMI territorialisé)
- Il anime et coordonne le dispositif
- Il élabore les bilans annuels

Le référent du groupe technique assure l'interface entre le groupe technique et le comité de pilotage auquel il participe

Il se réunit au minimum 1 fois par trimestre

Mise en œuvre

Le travailleur social :

- Mobilise la famille et évalue le besoin de mode d'accueil dans le cadre du parcours d'insertion
- Informe la famille des possibilités d'accueil et leur remet une fiche de liaison

La famille:

- Soit prend rendez vous à « l'accueil petite enfance » de la mairie d'Evry, clos de la cathédrale (01 60 91 07 00)
Lors du rendez vous, elle effectue une préinscription pour un accueil municipal et remet la fiche de liaison
- Soit s'adresse directement au relais assistantes maternelle le plus proche de son domicile (RAM des pyramides 01 60 91 81 90, RAM du parc aux lièvres 01 60 78 22 15 ou RAM des Aunettes 01 64 93 78 95)

Suivi de la demande par la Ville d'Evry

Le service petite enfance :

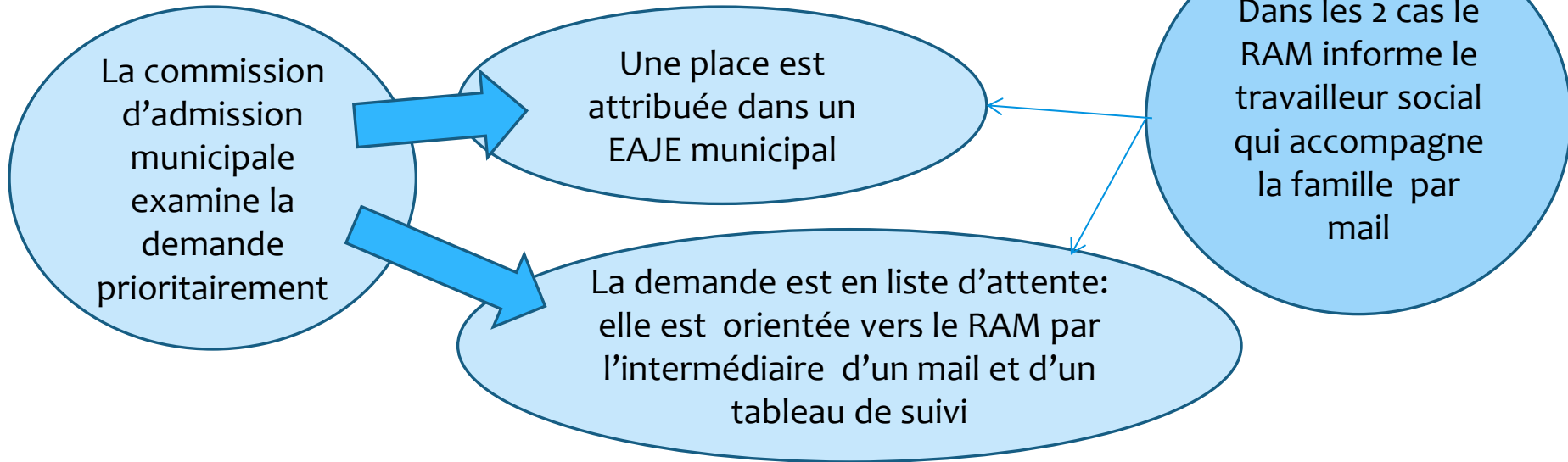
- constitue le dossier de demande comportant la fiche de liaison
 - classe le dossier prioritairement dans la commission d'admission
- Complète un tableau de suivi des demandes partagé avec les RAM

La commission d'admission municipale examine la demande prioritairement

Une place est attribuée dans un EAJE municipal

La demande est en liste d'attente: elle est orientée vers le RAM par l'intermédiaire d'un mail et d'un tableau de suivi

Dans les 2 cas le RAM informe le travailleur social qui accompagne la famille par mail



Suivi de la demande par le RAM

L'animatrice du RAM reçoit la famille qui a été orientée ou s'est présentée directement:

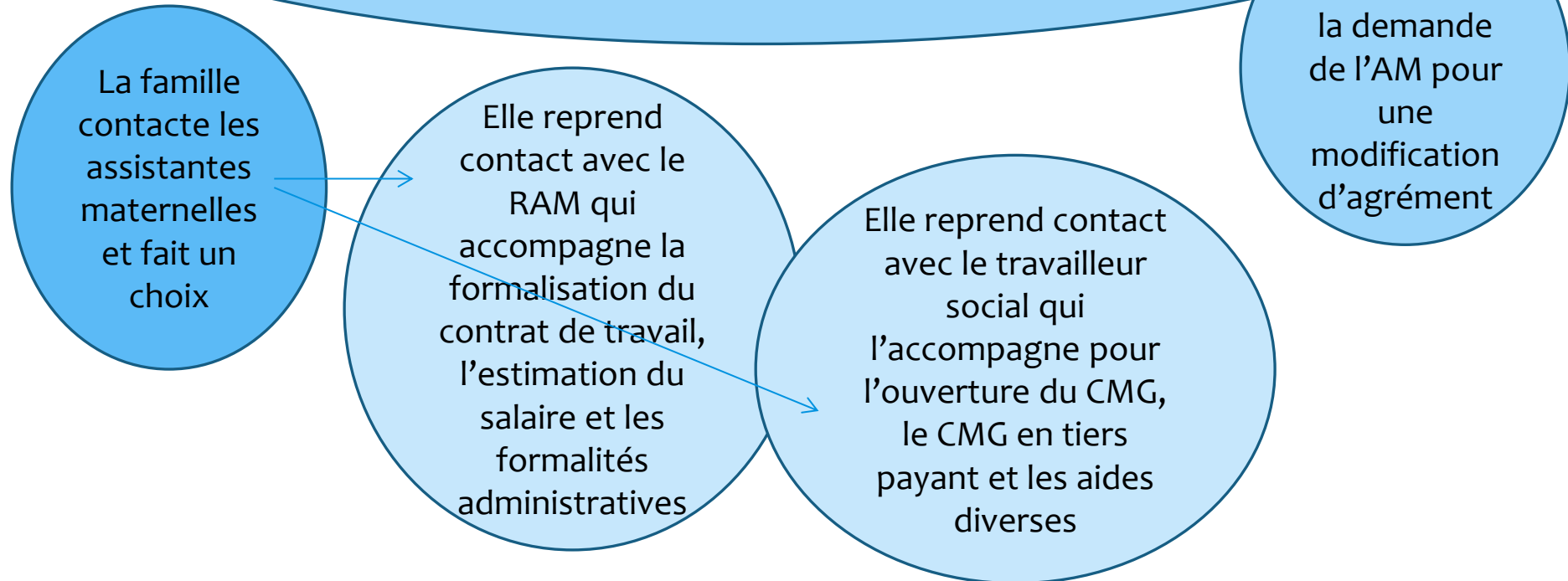
- Elle transmet la liste des assistantes maternelles inscrites dans le dispositif
- Elle informe les familles des modalités de l'accueil individuel
- Elle assure la médiation entre l'assistante maternelle et la famille

La PMI peut intervenir à la demande de l'AM pour une modification d'agrément

La famille contacte les assistantes maternelles et fait un choix

Elle reprend contact avec le RAM qui accompagne la formalisation du contrat de travail, l'estimation du salaire et les formalités administratives

Elle reprend contact avec le travailleur social qui l'accompagne pour l'ouverture du CMG, le CMG en tiers payant et les aides diverses



Les assistantes maternelles inscrites dans le dispositif

- Le groupe technique assure la promotion du dispositif auprès des assistantes maternelles agréées
- Les assistantes maternelles signent un engagement d'adhésion au dispositif
- Les animatrices de RAM orientent les familles vers ces assistantes maternelles et soutiennent celles-ci dans ces accueils particuliers.
- Une compensation financière peut être versée par la CAF pour l'adaptabilité des assistantes maternelles

Annexes

- Modalités partenariales de coordination « mode d'accueil trait d'union pour l'insertion »
- Guide méthodologique
- Fiche de liaison
- Circuit du dispositif
- Engagement d'adhésion au dispositif